

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry Département de l'Indre

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.10.2. Règlement graphique LE TRANGER Sud

1/5000

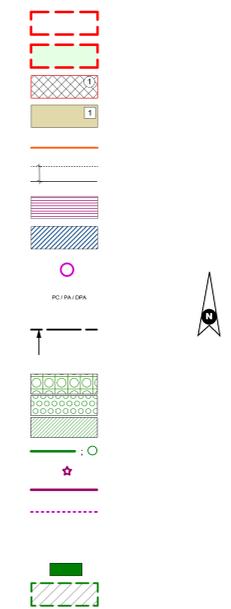
Le Président
Geard NICOLAUD

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le conseil communautaire en date du

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
38700 CHATILLON-SUR-INDRE

LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue :)
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et destination préétablie d'aménager) accordé
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 7,5 mètres
- ELEMENT A PRESERVER
- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- Environnement : bois
- Paysage : espace vert urbain
- Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
- Paysage : élément bâti
- Environnement (hydraulique) : fossé
- Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
- ETAT DES LIEUX (année 2022)
- Bâtiment agricole
- Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)



Clion-sur-Indre

Zone	Secteurs	Définitions
U	Uac	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Clion-sur-Indre
	Ua	Centre ancien dense des autres bourgs
Urbain	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres-bourgs
	Ud	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
	Up	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
	Uq	Secteur destiné aux activités économiques
AU	AUa	Utilisation future à dominante résidentielle
	AUab	Utilisation future pour les activités économiques
N	A	Zone agricole
	Aa	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à domaines d'hébergement
Agricole	Am	Secteur agricole périurbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec la proximité de l'habitat devant être traités, dont des activités de manégerage
	Ap	Secteur agricole à forte valeur ajoutée à protéger
N	Ay	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités isolées non agricoles
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recourant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
N	Na	Secteur de l'Écologie du Porteur
	Nb	Secteur forestier occupé par un bois simple de gestion
N	Nc	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à domaines d'hébergement
	Nd	Secteur de jardins en zone naturelle
N	Ne	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des hébergements de loisirs et de tourisme
	Nf	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour le sport motorisé de loisirs
N	Ng	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives
	Nh	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives
N	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives
	Nj	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives
N	Nk	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives
	Nl	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives

Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

PRECISIONS REGLEMENTAIRES 1/2000

